

MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 22 juin 2021.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 28 juin 2021, à 19 heures.

Le Maire,
Georges MORISON.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 juin 2021

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille vingt et un,
En exercice : 15	le 28 juin à 19 heures,
Présents : 12	le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANTHEME,
Votants : 13	dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Georges MORISON, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2021.

PRESENTS : M. Georges MORISON, Maire, MM. Jean-François GAGNAIRE, Jean-Yves MICARD et Mme Sonia GATALETA, Adjointes,
Jérôme ARSAC, Hervé BOINON, Alexis COL, Maurice FOUGEROUSE, Bernard GUILLOT, et Mmes Morgane CUERQ, Véronique DUVERT et Lucette VALENTINO.

REPRESENTES : Patrick TOURNEBISE (procuration à Georges MORISON).

ABSENTS : Paul FOUGEROUSE et Daniel ROCHETTE.

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de M. Jean-Yves MICARD, en qualité de secrétaire de séance.

Objet : Travaux réfection toiture Foyer Logement – Attribution marché de travaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion de la commission d'appel d'offres du 13 avril 2021. Suite à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du Foyer Logement, 3 offres ont été reçues en mairie avant la date butoir.

✚ **LIBERCIER :** proposition H.T. de 122 637,59€,

✚ **SUPER :** proposition H.T. de 168 720,00€,

✚ **BEST :** proposition H.T. de 125 048,37€,

Le classement des offres se fait sur la valeur technique (25%), le prix des prestations (50%) et délai d'exécution (25%).

✚ **LIBERCIER :** La note attribuée par rapport aux critères de jugement des offres est de 89,20/100.

✚ **SUPER :** La note attribuée par rapport aux critères de jugement des offres est de 75,10/100.

✚ **BEST :** La note attribuée par rapport aux critères de jugement des offres est de 93,40/100.

L'offre retenue par la commission d'appel d'offres est celle de la menuiserie Charpente BEST. Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le marché de la menuiserie Charpente BEST, domiciliée 11, ZA Les Gournets 63660 SAINT-ANTHEME pour un montant H.T. de 125 048,37€ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la passation de ce contrat et au bon déroulement des missions qui y sont liées.

Objet : Choix prêt relais.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il serait nécessaire de solliciter un prêt relais ou une ligne de trésorerie pour un montant de 100.000 €, destinée à faire face à l'attente de versement de subventions.

Ayant sollicité plusieurs offres, le conseil municipal, après en avoir examiné les offres délibère, et à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de prêt relais de 100 000€, d'une durée de 2 ans de la caisse d'épargne, taux fixe à 0,35%, périodicité trimestrielle, remboursement anticipé sans pénalité, amortissement du capital in fine et frais de dossier de 0,10% du montant emprunté,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce prêt relais.

Objet : Emplois saisonniers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de recruter pour la saison estivale :

- un surveillant de baignade,
- une personne essentiellement pour la location des pédalos,
- une personne pour la tenue de la billetterie des entrées.
- une personne sera également nécessaire en renfort du service technique.

Pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2020, les postes de surveillant de baignade, accueil et tenue de la billetterie, service technique seront créés, à temps complet, celui pour la location des pédalos sera d'une durée hebdomadaire de 30 heures ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Objet : Conventions de pâturage.

La Commune étant gestionnaire des biens de section sans commissions syndicales et suite à une dissolution de GAEC ainsi que de nouvelles demandes d'attribution de terrains sectionaux pour l'estive, la commission (Agriculture et Forêt) en charge de ce dossier s'est réunie pour étudier les dossiers et présente ce jour au conseil municipal, les diverses demandes ainsi que ses conclusions.

Les conventions de pâturage avec chaque exploitant seront établies pour une durée de 6 années et le tarif appliqué est celui de la zone montagne fixé par arrêté préfectoral soit pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021, un montant de 17,87€.

Ayant entendu l'exposé du Président de la commission, le Conseil Municipal délibère puis, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de pâturage avec les exploitants de ces biens à vocation agricole, pour une durée de 6 ans et au tarif de 17,87€ l'hectare.

Tableau de travail de la commission :

CANDIDAT	Rang de priorité biens de section	AUTORISATION D'EXPLOITER	RANG PRIORITE Défini par l'administration	Surface détenue Initialement (Ha)	Nombre UGB (équivalent Bovin adulte)	RATIO ugb/ha	SURFACE D'ESTIVE DEMANDEE (Ha)	RATIO si attribution de la demande (UGB/ha)
CHAUT Madeleine	3	REFUS 27/05/2021	7	70	60	0,86	202	0,22
GOURBIÈRE Sébastien	4	ACCORD 24/10/2020	7	64	35	0,55	202	0,13
JURY Cyril	4	ACCORD 27/05/2021	3	54	85	1,57	90	0,59
SOULIER Raphaël	4	ACCORD 27/05/2021	3	39	85	2,18	112	0,56

Le ratio UGB/ha permet de voir la surface disponible par équivalent bovin adulte, à savoir le réel besoin de terrain pour nourrir le troupeau détenu ou en projet (hors prise en pension d'animaux).

En moyenne pour les bovins, le seuil moyen annuel varie entre 0,7 et 1,3. Au dessus de ce seuil, il n'y a pas assez de ressource fourragère pour nourrir convenablement les animaux, A l'inverse, plus le ratio est bas, plus les animaux ont de surface disponible.

Objet : ONF – Programme de travaux avec possibilité de subvention.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la programmation des travaux sylvicoles proposée par l'Office National des Forêts et de la possibilité de subvention :

Forêt	Parcelles	Travaux	Subvention possible ?
Beudoux et Autres	3 et 4	Dépressage travaux en futaie de sapinière	Oui, Sylv'ACCTES
Beudoux et Autres	3 et 4	Dégagement de régénération naturelle résineuse Sapin et Epicéa	
Gagnaire-Tronel	2	Dépressage travaux en futaie de sapinière	
Eyvant et Autres	U	Dépressage travaux en futaie de sapinière	
Gagnaire	F et G	Dépressage travaux en futaie de sapinière	

Après en avoir délibéré et après avoir reçu l'accord de la commission syndicale de la section de Beudoux et Autres, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que :

- le principe des travaux proposés est accepté,
- pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs au dossier, pour obtenir les meilleurs prix et les subventions éventuelles au meilleur taux,
- les sommes nécessaires au financement des travaux sont inscrites au budget.

Objet : Convention Plan de relance continuité pédagogique.

La commune de Saint-Anthème peut bénéficier au titre du plan de relance pour la continuité pédagogique d'aides pour l'acquisition d'un socle numérique dans les écoles élémentaires. Le montant des dépenses est subventionnable entre 50 et 70% ;

Le dossier monté pour la commune a été sélectionné et est éligible à un taux de 70% d'aides. L'estimation des dépenses se monte à 10 480€ et le montant total de subvention est de 7 140€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la convention de continuité pédagogique pour un socle numérique.

Objet : Demande de subvention éclairage.

La commune de Saint-Anthème peut bénéficier d'une aide de la Fédération Française de Football d'une subvention pour la réfection de l'éclairage du terrain.

Monsieur le Maire a donc demandé un devis au SIEG pour la réfection de celui-ci en LED ; Le montant total des travaux H.T. est de 51 000€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- sollicite l'aide de la Fédération Française de Foot pour le financement de ces travaux,
- autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

Objet : Révision triennale du loyer de la gendarmerie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de la Direction Générale des Finances publiques – Service du Domaine du Puy-de-Dôme concernant la révision triennale du loyer de la gendarmerie.

Dans ce courrier, la Direction Générale des Finances publiques explique que le bail de la gendarmerie de Saint-Anthème prévoit la révision triennale du loyer en fonction de la variation du marché locatif des locaux similaires sans excéder celle de l'indice INSEE du coût de la construction. Compte tenu de l'état des locaux et du marché locatif sur le secteur pour ce type de biens, la Direction Générale des Finances publiques du Puy-de-Dôme propose de reconduire, avec effet rétroactif, le loyer annuel à 49 640€ à compter du 1^{er} août 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le loyer annuel de la gendarmerie à 49 640 € et donne l'autorisation à Monsieur le Maire de faire toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

Objet : Occupation du domaine public.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir les règles d'occupation du domaine public, en particulier pour les commerces.

En effet, actuellement, aucune demande écrite n'est faite en mairie.

Pour un meilleur suivi, il serait opportun de mettre en place des demandes d'autorisation annuelles, à remplir par chaque utilisateur du domaine public.

Cette occupation du domaine public pourra être accordée après étude de chaque dossier, et ce à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la mise en place des demandes d'autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

Objet : Subvention au titre du FIC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier du Conseil Départemental nous informant de la disponibilité de fonds supplémentaire pour les travaux éligibles au FIC.

Il rappelle également la demande faite au titre d'équipement sportif (City stade) : le montant de l'enveloppe restante est inférieur au montant des travaux.

Il serait bon de demander la suppression de cette demande de financement et de voir si l'octroi des fonds supplémentaire peut nous aider à financer les travaux sur l'année 2021 et notamment ceux pour refaire une voirie dégradée. Le montant des travaux H.T. est de 51 840€ HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Subvention au titre du F.I.C.	: 12 960€
Autofinancement	: 38 880€
TVA	: 10 368€
Montant total TTC	: 62 208€

Les travaux envisagés comprendront la remise en état de la voirie communale menant de la Fougrouse à l'Aubertanne.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande à Monsieur le Maire de retirer le dossier de demande de subvention pour l'équipement sportif et de déposer le dossier de demande pour la voirie communale citée ci-dessus ;
- Valide le plan de financement proposé
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention nécessaires et de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

Objet : Remboursement facture de travaux au stade.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réception du solde du compte du CSSA versé à la Commune de Saint-Anthème. La somme reçue, en accord avec les membres du Club, doit servir pour des travaux dans le stade communal ;

A ce jour, 2 factures du fournisseur Gedimat sont à rembourser au Club Sportif Saint-Anthème, section foot pour un montant respectif de 1 846,10€ et 564,38€ soit un total de 2 410,48€ TTC.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 2 410,48€ au CSSA – Section foot et de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

En point divers, des informations ont été échangées au sujet de :

Captage d'eau : *Beaucoup de travail est à faire et il faut traiter en premier lieu les priorités.
L'accord de subvention pour l'acquisition des périmètres de captage a été reçu en mairie.*

Auberge de Prabouré :

L'estimation du bâtiment a été réalisée par le service des Domaines.

Monsieur Cormier intéressé par cet immeuble, a un projet très abouti et a travaillé avec l'ensemble des acteurs locaux.

Le Conseil Municipal décide de passer un appel à projets jusqu'à fin juillet afin de porter à la connaissance de chacun la vente du bâtiment.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Georges MORISON.

